

Fiche technique

Bilan de la campagne IR-ISF 2015

La campagne de souscription des déclarations des revenus est traditionnellement un moment marquant de l'activité des services. Elle nécessite notamment la mobilisation de tous les agents des SIP et des trésoreries de proximité.

1 - Accueil du public

Le dispositif d'accueil arrêté cette année s'est principalement appuyé sur l'expérience acquise lors des campagnes précédentes.

Au Centre des Finances publiques de Tours, qui traite près de la moitié des demandes des usagers, des aménagements ont toutefois été apportés :

- l'orientation à l'entrée du bâtiment a été assurée par des spécialistes membres de l'équipe du site dédiée à l'accueil. Leur appréhension du degré de difficulté des questions posées par les usagers a permis de mieux adapter la réception, à la banque ou en box, et de fluidifier les files d'attente ;
- aux horaires de la pause méridienne lors des journées continues, les renforts des SIP n'ont pas été systématiquement mobilisés, mais ont été sollicités suivant les besoins ;
- des agents des SIP ont été placés à la banque d'accueil, permettant ainsi aux membres de l'équipe dédiée d'assurer des réceptions techniquement plus difficiles en box.

D'une manière générale, les volumes de réception de la campagne 2015 sont constants pour l'accueil physique et en retrait pour l'accueil téléphonique ou électronique. Une diminution des demandes de copie de déclarations pré-remplies a été constatée. Les améliorations dans la gestion des changements d'adresse et leur prise en compte plus rapide par les applications métiers en sont probablement la raison.

*	2014	2015	Evolution
Réception physique	32 511	32 731	0,68 %
<i>dont SIP</i>	26 357	26 822	1,76 %
<i>dont Trésoreries</i>	6 154	5 909	-3,98 %
Réception téléphonique	25 696	20 706	-19,42 %
<i>dont SIP</i>	22 641	17 522	-22,61 %
<i>dont Trésoreries</i>	3 055	3 184	4,22 %
Réception électronique	3 665	2 177	-40,60 %
<i>dont SIP (Lotus)</i>	3 460	2 111	-38,99 %
<i>dont Trésoreries</i>	205	66	-67,80 %

* Les restitutions portent sur les périodes allant du 7 avril au 20 mai 2014 et du 7 avril au 19 mai 2015.

2 - Traitement des déclarations

Au 3 juillet 2015, date d'extraction du rôle majorable au 15 septembre, 320 649 déclarations ont été traitées contre 312 798 en 2014. Cela représente 7 851 déclarations supplémentaires qui se ventilent ainsi :

Source Iliad	2014	2015	différence
Saisie « papier »	192 071	186 189	-5 882
Transmission dématérialisée	120 727	134 460	13 733
- dont <i>smartphone</i>	300	349	49
- dont <i>déclarations en ligne</i>	120 427	131 738	11 311
- dont <i>EDI-IR</i>	0	2 373	2 373
Total traité	312 798	320 649	7 851
Total attendu	330 000	331 500*	1500

*estimation

Les transmissions dématérialisées représentent 134 460 déclarations. Elles augmentent de 13 733 unités, soit une hausse de 11,37 % par rapport à l'an dernier. Elles représentent 40,56 % du nombre de déclarations attendues et 41,93 % du nombre de déclarations traitées. Ces proportions étaient respectivement de 36,58 % et 38,60 % lors de la campagne précédente.

La déclaration par smartphone reste marginale. Les déclarations en ligne des particuliers via impots.gouv progressent de 9,39 %. Les déclarations des professionnels via EDI-IR représentent 0,74 % du total traité et 1,76 % des transmissions dématérialisées. Les contacts avec la profession des experts-comptables montrent qu'une marge de progression existe dans ce domaine.

Le taux de traitement global par rapport au total des déclarations attendues, 330 000 pour 2014 et 331 500 (estimation) pour 2015, atteint 96,73 %. Il progresse de 1,94 point par rapport à 2014 (94,79 %). Les résultats par site sont plus homogènes que l'année précédente. Ils se situent tous au-dessus de 90 %.

Ces bons résultats ont été obtenus grâce à la mobilisation des équipes et à l'aide apportée par l'équipe d'accueil et la cellule CSP de Tours qui ont traité respectivement 2 300 et 23 000 déclarations, soit 13,59 % du total saisi (186 189).

Le taux élevé de traitement des déclarations présente les avantages de :

- maintenir la qualité du service public en fournissant à la quasi-totalité des usagers leur avis d'imposition au plus tôt ;
- limiter les déplacements ou les contacts des contribuables n'ayant pas reçu leur avis ;
- faciliter le recouvrement du solde de l'IR, la période d'octroi des délais pouvant débuter fin août et ne pas entrer en conflit avec celle du recouvrement de la TH.